



Enquête de janvier sur le bétail - 2006

POUR CIRCULATION INTERNE



CONFIDENTIEL une fois rempli

Cette enquête est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada (1985), ch. S-19. En vertu de la Loi sur la statistique, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

If you prefer this questionnaire in English, please check here

RÉSERVÉ AU BUREAU

005		1		
005		4		
005		2		
005		3	004	2

L'objectif de cette enquête est de recueillir de l'information sur le bétail. Les statistiques produites à l'aide de cette enquête permettent aux utilisateurs d'observer et d'évaluer les changements au sein de l'industrie, de mesurer les performances et d'informer la communauté agricole et le public en général des derniers développements. Les questions de la Section C (Questions supplémentaires sur les bovins) sont commanditées par l'Agriculture et Agroalimentaire Canada, afin d'appuyer l'analyse du secteur des bovins et l'administration des programmes de redressement dans le sillage de l'ESB, y compris les programmes d'engraissement prolongé.

Statistique Canada recueille des renseignements relatifs à l'exploitation agricole décrite sur l'étiquette. Si vous exploitez ou si votre associé(e) exploite une autre ferme distincte de celle décrite sur l'étiquette (c'est-à-dire justifiant la tenue de livres distincts de comptabilité), assurez-vous de n'inclure dans le présent questionnaire AUCUNE donnée relative à cette autre ferme.

SECTION A. Lorsque vous répondez aux questions, s'il vous plaît inclure ...

... tout bétail (bovins ou veaux, porcs, et/ou moutons ou agneaux) se trouvant sur votre exploitation en date du 1^{er} janvier 2006, quel qu'en soit le propriétaire, y compris les animaux engraisés à forfait, élevés sous contrat, ou en pacage.

... tout bétail qui est la propriété de l'exploitant et résidant sur une terre de la couronne, un pâturage communautaire ou une association de pâturage/pacage.

... S'il vous plaît ne pas inclure les animaux que vous possédez et qui sont gardés dans une ferme, un ranch ou un parc d'engraissement exploité par quelqu'un d'autre.

SECTION B. BOVINS ET/OU VEAUX

1. Le 1^{er} janvier 2006 aurez-vous/aviez-vous des bovins ou des veaux sur cette exploitation ? Inclure les animaux en pacage dans un pâturage communautaire ou public ou ceux qui font partie du projet de mise en valeur des pâturages.

Oui

Non (Passez à la Section D)

2. Gardez-vous des bovins ou des veaux (sur cette exploitation) pour quelqu'un d'autre ? (Si oui, les inclure dans son inventaire.)

Oui

Non

QUESTIONS SUR LES INVENTAIRES

		Nombre total au 1 ^{er} janvier 2006
		403
3. TAUREAUX, d'un an et plus		Aucun <input type="checkbox"/>
		404
4. VACHES LAITIÈRES		Aucune <input type="checkbox"/>
		405
5. VACHES D'ÉLEVAGE DE BOUCHERIE		Aucune <input type="checkbox"/>
		409
6. VEAUX, de moins d'un an		Aucun <input type="checkbox"/>
		406
7. GÉNISSES, d'un an et plus {	a) pour le remplacement du troupeau laitier (d'un an et plus)	Aucune <input type="checkbox"/>
	b) pour le remplacement du troupeau de boucherie (d'un an et plus)	Aucune <input type="checkbox"/>
	c) pour l'abattage ou l'engraissement (d'un an et plus)	Aucune <input type="checkbox"/>
		407
		402
8. BOUVILLONS, d'un an et plus		Aucun <input type="checkbox"/>
		408
9. NOMBRE TOTAL DE BOVINS ET/OU DE VEAUX (somme des questions 3 à 8)		410

QUESTIONS SUR LA PRODUCTION

10. (Sur cette exploitation) Combien de veaux sont nés vivants au cours des six derniers mois (entre le 1 ^{er} juillet et le 31 décembre 2005) ?	421
	Aucun <input type="checkbox"/>
11. (Sur cette exploitation) Combien de vaches et de génisses doivent vêler entre le 1 ^{er} janvier et le 30 juin 2006 ?	424
	Aucun <input type="checkbox"/>

SECTION C. QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES BOVINS

		En date du 1 ^{er} janvier 2006
1.	Des vaches laitières déclarées (<i>case 404, page 2</i>), indiquez combien vous en auriez réformé si les conditions du marché des bovins avaient été normales ?	461
2.	Des vaches laitières que vous auriez réformées (<i>case 461, page 3</i>), combien vont vèler en 2006 ?	463
3.	Des vaches laitières déclarées (<i>case 404, page 2</i>), combien de vaches ont plus de 7 ans ?	465
4.	Des vaches d'élevage de boucherie déclarées (<i>case 405, page 2</i>), indiquez combien vous en auriez réformé si les conditions du marché des bovins avaient été normales ?	471
5.	Des vaches d'élevage de boucherie que vous auriez réformées (<i>case 471, page 3</i>), combien vont vèler en 2006 ?	473
6.	Des vaches d'élevage de boucherie déclarées (<i>case 405, page 2</i>), combien de vaches ont plus de 7 ans ?	475
7.	Du nombre de génisses pour l'engraissement déclarés (<i>case 402, page 2</i>), indiquez combien d'animaux sont dans les trois catégories suivantes :	477
a)	1 100 livres (500 kg) et plus ?	479
b)	plus de 900 livres (409 kg) et moins de 1 100 livres (500 kg) ?	481
c)	900 livres (409 kg) ou moins ?	
8.	Du nombre de bouillons (d'un an et plus) déclarés (<i>case 408, page 2</i>), indiquez combien d'animaux sont dans les trois catégories suivantes :	483
a)	1 250 livres (568 kg) et plus ?	485
b)	plus de 1000 livres (455 kg) et moins de 1 250 livres (568 kg) ?	487
c)	1000 livres (455 kg) ou moins ?	
9.	Des animaux pour l'engraissement (les génisses pour l'engraissement (<i>case 402, page 2</i>) et/ou les bouillons d'un an et plus (<i>case 408, page 2</i>)) déclarés en date du 1 ^{er} janvier, indiquez combien recevaient une ration de finition (surtout des grains) ?	489
10.	Des génisses pour l'engraissement (<i>case 402, page 2</i>) et bouillons (d'un an et plus) (<i>case 408, page 2</i>) déclarés en date du 1 ^{er} janvier, indiquez combien ont moins de 21 mois ?	491

SECTION D. PORCS

1. Le 1^{er} janvier 2006 aurez-vous/aviez-vous des porcs (cochons) (sur cette exploitation) ?

Oui

Non

1. (a) Y avait-il des porcs (cochons) (sur cette exploitation) dans les derniers trois mois (octobre, novembre et décembre 2005) ?

Oui (Complétez les questions 7, 8 et 9)

Non (Passez à la Section E)

2. Gardez-vous des porcs (cochons) (sur cette exploitation) pour quelqu'un d'autre ? (Si oui, les inclure dans son inventaire.)

Oui

Non

QUESTIONS SUR LES INVENTAIRES

Nombre total au 1 ^{er} janvier 2006	
605	Aucun <input type="checkbox"/>
606	Aucune <input type="checkbox"/>
607	Aucun <input type="checkbox"/>
608	Aucun <input type="checkbox"/>
609	Aucun <input type="checkbox"/>
610	

3. **VERRATS**, de 6 mois et plus

4. **TRUIES**, de reproduction et jeunes truies pleines

5. **TOUS LES AUTRES PORCS (COCHONS)** {
 a) moins de 45 livres (-20 kg)
 (Comptez les porcelets non sevrés)
 b) de 45 à 130 livres (20 à 60 kg)
 c) plus de 130 livres (60+ kg)

6. **NOMBRE TOTAL DE PORCS (cochons)** (somme des questions 3 à 5)

QUESTIONS SUR LA PRODUCTION

634	Aucun <input type="checkbox"/>
635	Aucun <input type="checkbox"/>
636	Aucun <input type="checkbox"/>
638	Aucun <input type="checkbox"/>
639	Aucun <input type="checkbox"/>

7. (Sur cette exploitation) Combien de truies et de jeunes truies ont mis bas durant les mois d'octobre, novembre et décembre 2005 ?

8. Combien de porcelets sont nés vivants durant la même période (octobre, novembre et décembre 2005) ?

9. Du nombre des porcelets nés vivants, combien sont morts ou ont été détruits avant le sevrage durant les mois d'octobre, novembre et décembre 2005 ?

10. Combien de truies et de jeunes truies pleines doivent mettre bas durant les mois de janvier, février et mars 2006 ?

11. Combien de truies et de jeunes truies pleines doivent mettre bas durant les mois d'avril, mai et juin 2006 ?

SECTION E. MOUTONS ET/OU AGNEAUX ET AGNELLES

1. Le 1^{er} janvier 2006 aurez-vous/aviez-vous des moutons et des agneaux ou des agnelles (sur cette exploitation)? Inclure les animaux en pacage dans un pâturage communautaire ou public ou ceux qui font partie du projet de mise en valeur des pâturages.

Oui

Non

1. (a) Y avait-il des moutons, des agneaux ou des agnelles sur cette exploitation entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2005 ?

Oui (Complétez les questions 8, 9 et 10) Non (Passez à la Section F)

2. Gardez-vous des moutons, des agneaux ou des agnelles (sur cette exploitation) pour quelqu'un d'autre ? (Si oui, les inclure dans son inventaire.)

Oui

Non

QUESTIONS SUR LES INVENTAIRES

- 3. **BÉLIERS NON CASTRÉS**, d'un an et plus
- 4. **BREBIS**
- 5. **AGNEAUX ET AGNELLES** pour la reproduction
- 6. **AGNEAUX ET AGNELLES** pour l'abattage
- 7. **TOTAL DE MOUTONS ET AGNEAUX ET AGNELLES** (somme des questions 3 à 6)

Nombre total au 1 ^{er} janvier 2006	
301	Aucun <input type="checkbox"/>
302	Aucun <input type="checkbox"/>
303	Aucun <input type="checkbox"/>
304	Aucun <input type="checkbox"/>
310	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>

QUESTIONS SUR LA PRODUCTION

- 8. (Sur cette exploitation) Combien d'agneaux et d'agnelles sont nés au cours des six derniers mois (entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2005) ?
- 9. Combien de moutons, d'agneaux et d'agnelles sont morts, y compris ceux tués par des prédateurs ou par la maladie, entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2005 ?
- 10. (Sur cette exploitation) Combien de naissances d'agneaux et d'agnelles prévoyez-vous entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2006 ?

308	Aucun <input type="checkbox"/>
307	Aucun <input type="checkbox"/>
309	Aucun <input type="checkbox"/>

SECTION F. VALEUR MOYENNE PAR TÊTE

		Valeur par tête (\$) au 1 ^{er} janvier 2006	
1.	Quelle est la valeur moyenne par tête des taureaux déclarés (case 403, page 2) ?	493	\$
2.	Quelle est la valeur moyenne par tête des vaches laitières déclarés (case 404, page 2) ?	494	\$
3.	Quelle est la valeur moyenne par tête des vaches d'élevage de boucherie déclarés (case 405, page 2) ?	495	\$
4.	Quelle est la valeur moyenne par tête des génisses (d'un an et plus) pour le remplacement du troupeau laitier déclarés (case 406, page 2) ?	496	\$
5.	Quelle est la valeur moyenne par tête des génisses (d'un an et plus) pour le remplacement de troupeau de boucherie déclarés (case 407, page 2) ?	497	\$
6.	Quelle est la valeur moyenne par tête des verrats déclarés (case 605, page 4) ?	696	\$
7.	Quelle est la valeur moyenne par tête des truies déclarés (case 606, page 4) ?	697	\$
8.	Quelle est la valeur moyenne par tête des béliers déclarés (case 301, page 5) ?	391	\$
9.	Quelle est la valeur moyenne par tête des brebis déclarés (case 302, page 5) ?	392	\$
10.	Quelle est la valeur moyenne par tête des agneaux/agnelles de reproduction déclarés (case 303, page 5) ?	393	\$

**SECTION G. ACCORD FÉDÉRAL - PROVINCIAL SUR LE PARTAGE DES RENSEIGNEMENTS
NOUVEAU-BRUNSWICK, ONTARIO, MANITOBA, SASKATCHEWAN ET COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT:**

Pour réduire le fardeau de réponse et améliorer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes en vertu de l'article 12 de la Loi sur la statistique avec:

- le Ministère de l'agriculture et du développement rural du Nouveau-Brunswick
- le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation de l'Ontario et les Services centraux de statistique de l'Ontario
- le Ministère de l'agriculture du Manitoba
- le Bureau de l'agriculture et de l'alimentation de la Saskatchewan
- le Ministère de l'agriculture et des pêches de la Colombie-Britannique

Les renseignements recueillis et partagés sont confidentiels et ne serviront qu'à des fins statistiques. Tout renseignement partagé avec un ministère provincial de l'agriculture est publié sous forme d'agrégat. Le ministère provincial de l'agriculture doit garantir la confidentialité de toutes les données partagées.

Statistique Canada ne donne ni le nom, ni l'adresse d'un répondant à quelque ministère provincial de l'agriculture que ce soit.

Consentez-vous à partager ces renseignements?

Oui

05		1
----	--	---

 Non

05		2
----	--	---

QUÉBEC SEULEMENT:

Pour éviter le chevauchement des enquêtes, celle-ci est menée en vertu d'un accord de collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec selon l'article 11 de la Loi sur la statistique. La Loi sur la statistique du Québec renferme les mêmes dispositions que la Loi sur la statistique fédérale relativement à la protection des données confidentielles et aux sanctions prévues en cas de révélation des renseignements.

COMMENTAIRES :

RÉSERVÉ AU BUREAU

<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>400</td><td></td><td>1</td></tr><tr><td>430</td><td></td><td>2</td></tr></table>	400		1	430		2	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>421</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>424</td><td></td><td>9</td></tr></table>	421		9	424		9	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>400</td><td></td><td>2</td></tr><tr><td>401</td><td></td><td>2</td></tr></table>	400		2	401		2	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>600</td><td></td><td>1</td></tr><tr><td>630</td><td></td><td>2</td></tr><tr><td>634</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>635</td><td></td><td>9</td></tr></table>	600		1	630		2	634		9	635		9	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>636</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>638</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>639</td><td></td><td>9</td></tr></table>	636		9	638		9	639		9	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>600</td><td></td><td>2</td></tr><tr><td>601</td><td></td><td>2</td></tr></table>	600		2	601		2
400		1																																																
430		2																																																
421		9																																																
424		9																																																
400		2																																																
401		2																																																
600		1																																																
630		2																																																
634		9																																																
635		9																																																
636		9																																																
638		9																																																
639		9																																																
600		2																																																
601		2																																																
<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>300</td><td></td><td>1</td></tr><tr><td>330</td><td></td><td>2</td></tr></table>	300		1	330		2	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>308</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>307</td><td></td><td>9</td></tr></table>	308		9	307		9	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>300</td><td></td><td>2</td></tr><tr><td>320</td><td></td><td>2</td></tr></table>	300		2	320		2	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>663</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>664</td><td></td><td>9</td></tr></table>	663		9	664		9	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>695</td><td></td><td>9</td></tr></table>	695		9																			
300		1																																																
330		2																																																
308		9																																																
307		9																																																
300		2																																																
320		2																																																
663		9																																																
664		9																																																
695		9																																																